

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 janvier 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Michelle Boutin, Stéphanie Cloutier, Lucie Gaudreau et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture et Myko Lamontagne.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2025

3.2 Séance du 11 décembre 2024 (budget-Taxation)

4. Finance

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

5. Voirie

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

6. Sécurité publique

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)

7.3 Adoption du règlement – Règlement n° 2025-573 – Modifiant le règlement de lotissement 90-257

7.4 Demande au PIIA n° 2025-04 – lot 6 470 162, rue de la Verdure

8. Environnement

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

9. Loisirs / Culture

9.1 Contrat feux d'artifice pour le 125^e anniversaire

9.2 Demande d'aide financière de la Société d'histoire Sainte-Catherine-de-Hatley

10. Administration

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

10.2 Ajustement contrat pour l'entretien ménager

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 10.3 Québec municipal – Renouvellement 2026
- 10.4 Renouvellement ADMQ
- 10.5 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech
- 10.6 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière
- 10.7 Paniers de la rentrée – Demande d'aide financière
- 10.8 Avis de motion – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux
- 10.9 Présentation et dépôt du projet – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux
- 10.10 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 10.11 Modification du programme de produits d'hygiènes lavables et réutilisables

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-01

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 12 janvier tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2025

2026-01-02

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.2 Séance du 11 décembre 2025 (budget-taxation)

2026-01-03

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 (budget-taxation) tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

Considérant les travaux réalisés plus le certificat de réception provisoire des travaux émit le 18 décembre 2025 et le décompte numéro 4 présenté

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

par l'entrepreneur incluant la remise de la retenue partielle de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec Les Entreprises Richard Brisson inc.;

2026-01-04

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.4) du 18 décembre 2025 de Les Entreprises Richard Brisson inc. pour les travaux de de pavage sur 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff au montant de 28 913,07 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de décembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de décembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de décembre est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre ainsi que celui du sommaire annuel 2024 est déposé.

7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)

Considérant l'intérêt manifesté par le chargé projet en environnement de participer à l'association qui représente leur activité;

Considérant l'intérêt de la municipalité à ce que son inspecteur puisse échanger avec des confrères et participer à des formations visant à accroître et maintenir leurs compétences;

2026-01-05

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

Que la municipalité agrée à la demande du chargé projet en environnement et qu'elle assume le coût de 436.91\$ attaché l'inscription de monsieur David Curry à la COMBEQ;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-610-00-454 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

7.3 Adoption du règlement – Règlement n° 2025-573 – Modifiant le règlement de lotissement 90-257

Considérant que lors de la séance régulière du 1^{er} décembre dernier, la conseillère Stéphanie Cloutier a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2025-573 et que le projet du règlement a également été déposé;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2026-01-06

Considérant que ce règlement vise à apporter des précisions sur quels types d'opération cadastrale qui ne sont pas assujettis à la condition d'adjacence à un chemin conforme ou à des frais pour fins de parc;

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2025-573 – Modifiant le règlement de lotissement 90-257.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

7.4 Demande au PIIA n° 2025-04 – lot 6 470 162, rue de la Verdure

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI)* n° 16-21 visant des règles relatives aux zones de pentes fortes et très fortes sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* n° 2022-539;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir de réglementer afin d'autoriser sous certaines conditions, sur son territoire, les travaux, ouvrages et constructions dans les pentes de 15 à 30 %;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que selon la méthode de calcul des pentes prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* n° 2022-539, la voie d'accès projetée serait dans une pente de 23 %, dans sa partie la plus abrupte, sur une distance de 10 m;

Considérant que le projet consiste à aménager une voie d'accès sur un terrain nouvellement divisé, pour abandonner une ancienne voie d'accès et pour laisser la place à une construction future;

Considérant que la voie d'accès en place sera défaite pour faire place à de l'engazonnement;

Considérant les critères d'analyse permettant d'évaluer si les objectifs du PIIA-1 sont atteints;

Considérant que le tracé de la voie d'accès s'intègre au milieu d'accueil;

Considérant que la largeur de la voie d'accès est réduite au minimum (6 m), tout en permettant le passage des véhicules d'urgence;

Considérant que les eaux de ruissellement et d'exutoires de drainage font l'objet de mesures de rétention par des ouvrages de rétention d'eau de pluie de capacité suffisante afin d'éviter qu'elles soient dirigées directement vers les talus;

Considérant que les implantations sont adaptées à la topographie du terrain;

2026-01-07

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande d'aménager une voie d'accès dans une pente de 23 %, dans sa partie la plus abrupte, sur une distance de 10 m.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre n'est pas déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de décembre est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Contrat feux d'artifice pour le 125^e anniversaire

Considérant que le budget pour les activités du 125^e anniversaire de la municipalité en 2026 a été accepté en juillet 2025, résolution 2025-07-132;

Considérant qu'il est prévu dans le budget un feu d'artifice le 29 août 2026 au parc Honoré-Langlois;

Considérant la proposition reçue de FAE Pyrotechnie Inc au montant de 13 046,31 \$ plus les taxes applicables qui respecte le budget;

2026-01-08

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de FAE Pyrotechnie Inc au montant de 13 046,31 \$ plus les taxes applicables.

Que le directeur général soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'aide financière de la Société d'histoire Sainte-Catherine-de-Hatley

Considérant la constitution en 2025 de L'OSBL – Société d'histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley dans le but de préserver et de partager les archives que M. Gilles Boisvert, ancien maire de la municipalité, a accumulées pendant plus de 50 ans;

Considérant que la première phase consiste en la création du site web, le développement de la base de données et l'entrée des données;

Considérant qu'un montant de 30 000 \$ est nécessaire pour sa réalisation;

2026-01-09

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil accepte la demande d'aide financière de 30 000 \$ de la Société d'histoire de Sainte-Catherine-de-Hatley pour la réalisation de la phase 1 du projet de la numérisation des archives de M. Gilles Boisvert.

Que ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-701-90-991.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de décembre du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Ajustement contrat pour l'entretien ménager

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster selon l'IPC du Québec au 30 octobre 2025, madame Julie Bergeron, aux fins que son contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la municipalité à compter de janvier 2026;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant la qualité du service offert par madame Bergeron et les nombreuses années où elle est au service de la municipalité;

2026-01-10

**Il est proposé par : Lucie Gaudreau
Et résolu**

D'accepter que le tarif horaire pour le contrat d'entretien ménager de la municipalité avec madame Julie Bergeron soit porté à 28,33\$ de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

10.3 Québec municipal – Renouvellement 2026

Considérant qu'il est requis à cette période de l'année de se prononcer sur le renouvellement de l'abonnement au portail de Québec municipal;

2026-01-11

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

Que l'abonnement à Québec municipal soit renouvelé pour l'exercice 2026 de la municipalité.

Qu'en conséquence soit autorisé le versement de la cotisation annuelle de 590.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.4 Renouvellement ADMQ

Considérant qu'il est prévu au contrat du directeur général que le conseil autorise l'adhésion du directeur général avec l'option de l'assurance à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) annuellement;

Considérant que l'ADMQ offre plusieurs avantages, formations et outils de gestion à ses membres;

2026-01-12

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'ADMQ avec l'option de l'assurance et le paiement d'une somme de 1 218,22 \$ à pourvoir du poste 02-130-00-454 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

10.5 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech

Considérant la facture de la firme Infotech visant le contrat de service pour les logiciels de gestion utilisés par la municipalité pour 2026;

2026-01-13

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la municipalité autorise le contrat de services-suite du logiciel Sygem aux prix et conditions de la proposition de la firme Infotech en date du 1^{er} janvier 2026 pour une somme de 9 197 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.6 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière

Considérant que la municipalité veut soutenir les activités de ce regroupement qui au courant de chaque année offre du soutien aux gens de la communauté qui en ont besoin;

2026-01-14

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De soutenir les activités de la Banque alimentaire Memphrémagog pour un montant de 1 000 \$, lequel sera prélevé du poste Subventions 02-701-90-991 prévu à cet effet aux prévisions budgétaires 2026.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Banque alimentaire Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.7 Paniers de la rentrée – Demande d'aide financière

Considérant que le Souper du Partage organise depuis 8 ans, la distribution de paniers de la rentrée en collaboration avec le Centre de services scolaire des Sommets;

Considérant que ce programme vise à confectionner et à distribuer des paniers de la rentrée aux familles des élèves les plus démunis de notre MRC, dont en 2025, quatre familles de la municipalité qui ont un élève fréquentant l'école Dominique-Savio en ont bénéficié;

Considérant que chaque tranche de 275\$ offerte par un partenaire-donateur procurera un panier de la rentrée à une famille;

2026-01-15

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que la municipalité accorde, pour 2026, à l'organisme le Souper du Partage un montant de 550\$, soit l'équivalent de 2 paniers de la rentrée.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-701-90-991.

ADOPTÉE

10.8 Avis de motion – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux

2026-01-16

Avis de motion est par les présentes donné par Jean Couture qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu/es municipaux.

Ce règlement vise l'adoption obligatoire d'un nouveau code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élu/es comme le prévoit l'article 13 de la LEDMM;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

10.9 Présentation et dépôt du projet – Règlement 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux

Considérant que Jean Couture a donné un avis de motion et présente le règlement portant le n° 2026-574 qui serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

2026-01-17

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2026-574 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie des élu/es municipaux. Ce règlement vise l'adoption obligatoire d'un nouveau code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élu/es comme le prévoit l'article 13 de la LEDMM.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

10.10 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Considérant que la municipalité doit déposer une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle, article 938.1.2 du code municipal;

Le rapport est déposé et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2025.

10.11 Modification du programme de produits d'hygiènes lavables et réutilisables

Considérant que le 4 mai 2009 la municipalité a adopté la résolution 2009-05-136 pour la mise en place d'un programme de soutien aux familles en accordant une subvention pour l'achat de couches réutilisables;

Considérant qu'il y a lieu de bonifier le programme pour ajouter de nouveaux produits;

Considérant que la municipalité veut encourager l'achat de produits d'hygiène durables et une consommation écoresponsable afin de diminuer l'empreinte écologique et alléger la charge économique des familles;

2026-01-18

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que la municipalité bonifie son programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Que les produits suivants soient ajoutés au programme :

- Culottes d'apprentissage lavables
- Coupes menstruelles
- Culottes menstruelles lavables
- Serviettes et protège-dessous hygiéniques lavables
- Produits et sous-vêtement de protection réutilisable pour l'incontinence
- Compresse d'allaitement lavables

Que la subvention soit égale à 50% des coûts établis par un original d'une facture d'achat d'items à l'état neuf ainsi qu'une preuve de résidence.

Que le montant maximal de l'aide soit fixé à 200 \$ par famille par année pour l'ensemble des produits.

Que l'aide pour des couches lavables et des compresses d'allaitement, soit conditionnelles à une preuve par extrait de naissance de la naissance d'un enfant de moins d'un an.

Que le budget maximum alloué pour ce programme soit de 1 000 \$.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-490-00-000.

Que cette résolution remplace la résolution 2009-05-136.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202500784	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	772.20 \$
BELL Canada	202500786	Internet et IP fixes	197.71 \$
Desjardins assurances collectives	202500777	Assurances collectives décembre	2 568.77 \$
FTQ	202500781 202500783	REER	3 242.75 \$
Foss National	202600004	Essence camion municipalité	246.55 \$
Hydro-Québec	202500774	Eclairage public	26.50 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500779	Déductions à la source	11 085.84 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500780	Déductions à la source	4 269.42 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500776	Traitement déchets, compost novembre	7 834.73 \$
RREM	202500782	Régime retraite des élus municipaux	13 574.42 \$
Société financière Grenco Inc.	202500778	Contrat location photocopieur (paiement préautorisé)	74.73 \$
Liste des comptes payés (suite)			
Ville de Sherbrooke	202500775 202500785	Électricité	8 547.84 \$
		*Rémunération des élus	10 035.77 \$
		*Rémunération du personnel	25 593.89 \$
Total des comptes payés			88 071.12 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
9152-7085 QUEBEC INC.	202600000	Remboursement au crédit, Client	70.56 \$
9152-7085 QUEBEC INC.	202600001	Remboursement au crédit, Client	67.55 \$
9152-7085 QUEBEC INC.	202600002	Remboursement au crédit, Client	67.61 \$
9152-7085 QUEBEC INC.	202600003	Remboursement au crédit, Client	67.97 \$
Camions Denis Lefebvre	202600008	Contrat déneigement	242 765.15 \$
CWE	202600013	Versement 1 de 4 Déneigement ch tolérance	14 673.69 \$
Fonds d'information	202600005	Avis de mutation novembre et décembre	150.00 \$
Homewood Santé Inc	202600009	Programme aide aux employés	28.60 \$
Molleur Stéphan	202600006	Contrat déneigement chemins de tolérance, stationnements municipaux et trottoirs	7 602.72 \$
Monnier Roberpierre	202600010	Prestation comité culturel réso 2025-04-84	300.00 \$
Poste Canada	202600007	Publipostage des calendriers projet 125e	410.33 \$
Services de cartes Desjardins	202600012	162,71\$ Voirie 409,76\$ Papeterie 51,99\$ Lunch dg rencontre à la MRC 50,00\$ Abonnement CREE 89,84\$ Purolator 143,66\$ IT-Cloud licences microsoft 365	907.96 \$
Sous-total chèque			267 112.14 \$

Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
2547-0857 Québec inc (Infotech)		Papeterie comptes de taxes et chèques, contrat 2026	12 554.15 \$
ADN Communication		Contrat licence mensuelle novembre et décembre	146.76 \$
Aquatech		Forfait entretien des équipements et adoucisseur novembre et décembre	724.80 \$
Au Microphone		Versement 1 de 2 pour 12 entrevues réso 2025-12-212	1 954.58 \$
Beaupre Eric		Enveloppes de plastique pour calendrier 125e	149.42 \$
Benjamin Gauthier		Refonte plan et règlements urbanisme réso 2024-08-138	6 786.40 \$
Bergeron, Julie		Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire décembre	2 854.80 \$
BMRAnctil St-Denis-de-Brompton		Achat d'un puisard réso 2025-10-181	7 305.51 \$
BOUTIN, Michelle		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Buropro Citation		Contrat photocopies	222.50 \$
Cain Lamarre en fidéocommis		Avance de fond 2026 réso 2025-09-160	4 171.43 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général urbanisme et administration, Conciliation TAQ, réso 2025-08-148	9 787.95 \$
Cloutier Stéphanie		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Constructions Vincent Laverdure		Entretien parc Forand	172.46 \$
Couture Jean		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Débroussaillieurs GSL Inc.		Contrat de débroussaillage réso 2025-04-68	10 175.29 \$
Demers, Jacques		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Diane Longval		50 plaques no civique	1 638.39 \$
Dion, Marc		CCU décembre 2025	100.00 \$
Duguas Nathalie		Remboursement location chalet 12 décembre	50.00 \$
Elbert Felix		CCU décembre 2025	100.00 \$
Englobe Corp.		Projet 2 ponceaux Waban-Aki	580.62 \$
Entreprise LTCA inc		Location toilette chimique novembre et décembre	400.76 \$
Enviro Connexions		Collecte déchets, recyclage et compost novembre et décembre	45 157.10 \$
Enviro-STEP Technologies Inc		Entretien système tertiaire automne 2025 selon règlement 2023-557	3 137.67 \$
Excavation A. Barette Inc		Niveleuse réso 2025-04-65	1 759.12 \$
FQM		Formation nouveaux élus et CCU	1 215.18 \$
Gaudreau Lucie		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Goliath		Reprise commande C-19257	21.52 \$
Guérrin Luc		Remboursement cellulaire décembre	40.00 \$
Imprimerie CRM		Calendrier de collectes et dépliant bleus et Impression pour projet panneaux historiques	1 893.33 \$
Imprimerie HLN		Impression des calendriers 2026 projet 125e	4 087.36 \$
Jalbert Patrick		Performance personnage historique projet panneaux historiques	300.00 \$
Kalitec Signalisation		Supports à lutrin projet panneaux historiques	2 806.58 \$
Lamontagne Myko		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	325.00 \$
Langlois-Dor, Étienne		Remboursement km décembre	73.06 \$
LAROSE, Huguette		Repas de Noël réso 2025-12-211 et allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	353.38 \$
Liste des comptes à payer (suite)			

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Le Reflet du Lac		Publication Avis public modif. règlement lotissement	394.11 \$
Lebel Richard		CCU décembre 2025	100.00 \$
Les Services Exp Inc.		Plan et devis Ayer's Cliff (340m)	1 226.21 \$
Lettrage de l'Estrie		Fournitures pour projet panneaux historiques	87.96 \$
Location Langlois Inc.		Chaîne, clé à bougie, gants de cuir	56.95 \$
Marc Marin		Remboursement cellulaire et km décembre	87.06 \$
Matériaux Magog Orford		Remplacement boîte aux lettres 410 Gingras, pièces pour réparer souffleuse, sel à glace, Lave-vitres et ensemble accessoires bidon essence, aspirateur salle communautaire.	324.47 \$
MATHIEU, Josyane		Remboursement de km novembre et décembre	820.00 \$
Medial		Forfait semestriel janvier 2026	640.56 \$
Motos sports R.E.		Courroie et engrenage pour la souffleuse	181.65 \$
Premier Tech eau et Env. Ltée		Entretien système tertiaire automne 2025 selon règlement 2023-557	311.01 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass		Facture progressive réso 2025-10-174	4 599.01 \$
Récupération L. Maillé 2016		Ramassage 3 cerfs et un cochon	661.11 \$
Régie de police Memphrémagog		Janvier	48 650.00 \$
Régie incendie de l'Est		Entente de service 911 pour 2026	2 512.46 \$
Ressourcerie des frontières		Collecte, transport, traitement des encombrants janvier et février 2026	3 487.56 \$
S.P.A. de l'Estire		Décembre	904.40 \$
Superior Sany solutions		Produits entretien mairie et salle communautaire	602.74 \$
Ville de Magog		Entente loisirs saison 2025 (Natation, hockey, patinage)	11 355.00 \$
		Sous-total Dépôt direct	199 672.38 \$
		Grand total comptes payables et salaires	554 855.64 \$

2026-01-19

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 18h31 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier